

## **PR6-Résumé**

Projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Club Brunet, Grand-Remos, Québec

Étude d'impact sur l'environnement déposée au Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques

### **Résumé**

Numéro de projet : 3211-04-064

Initiateur : Jean-Claude Brunet, Pourvoirie du Club Brunet, 9025-2685 Québec Inc.

Consultant : Andrée-Anne Lafontaine Paul, biologiste B.sc.

Juin 2018

## Table des matières

1.	Contexte et objectifs du milieu .....	4
2.	Description du milieu récepteur.....	5
2.1	Milieu physique .....	5
2.2	Milieu biologique.....	6
2.3	Milieu humain.....	12
2.4	Le réservoir Baskatong, l'Association des pourvoyeurs du réservoir Baskatong et l'aire faunique communautaire du réservoir Baskatong.....	12
2.4.1	Affectation du territoire .....	12
3.	Description du projet et des variantes de réalisation .....	13
3.1	Description du projet.....	13
3.1.1	Ponton ancré avec des blocs de bétons .....	14
3.1.2	Ponton ancré avec des pieux.....	14
3.2	Calendrier de réalisation .....	14
4.	Principaux impacts et mesures d'atténuation prévues.....	15
4.1	Phase de construction .....	15
4.1.1	Milieu physique .....	15
4.1.1.1	Option bloc de béton.....	15
4.1.1.2	Option pieux .....	15
4.1.1.3	Matériaux de construction .....	15
4.1.2	Milieu biologique.....	15
4.1.2.1	La bande riveraine .....	16
4.1.3	Milieu humain.....	16
4.2	Exploitation du port de plaisance de la pourvoirie Club Brunet .....	16
4.2.1	Milieu physique .....	16
4.2.1.1	Risque de pollution aux hydrocarbures.....	16
4.2.1.2	Érosion des berges.....	17
4.2.2	Milieu biologique.....	17
4.2.2.1	Empiètement sur la zone littorale .....	17
4.2.2.2	Pérennité des ressources halieutiques.....	17
4.2.2.3	Introduction d'espèces non-indigènes .....	18

4.2.3	Milieu humain.....	18
4.2.3.1	Activités économiques locales .....	18
4.2.3.2	Offre récrétouristique .....	18
4.2.3.3	Mise en valeur et accessibilité des écosystèmes exceptionnels québécois.....	18
5.	Conclusion .....	19
6.	Références .....	20

### **Liste des figures**

Figure 1 : Localisation de la pourvoirie Club Brunet .....	4
Figure 2 : Localisation de la zone d'étude relative à la propriété de la pourvoirie Club Brunet	5
Figures 3 et 4 : Photos aériennes de la rive ouest de la pourvoirie du Club Brunet (gauche) et de la rive est de la pourvoirie du Club Brunet (droite).....	5
Figure 5 : Plan du projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie du Club Brunet.....	14
4	

### **Liste des tableaux**

Tableau 1 : Liste des végétaux indigènes observés dans la zone d'étude .....	7
Tableau 2 : Liste des oiseaux observés dans la zone d'étude .....	8
Tableau 3 : Liste des oiseaux cités dans la littérature .....	9
Tableau 4 : Liste des mammifères observés dans la zone d'étude .....	9
Tableau 5 : Liste des mammifères cités dans la littérature et observés par le propriétaire de la pourvoirie Club Brunet.....	10
Tableau 6 : Liste des espèces de poissons observées dans la zone d'étude lors de l'échantillonnage ou par le propriétaire et cités dans la littérature .....	11

## 1. Contexte et objectifs du milieu

La pourvoirie Club Brunet est située dans la municipalité de Grand-Rémois dans la Municipalité Régionale de Comté de la Vallée-de-la Gatineau (MRCVG), en Outaouais. Elle se situe sur une portion de terre donnant accès au réservoir Baskatong à l'est et à l'ouest. La pourvoirie loue trois-cent-soixantequinze sites de camping de différents types. Actuellement, elle détient un permis de quatre-vingt-dix-neuf (99) emplacements de bateaux et aimerait augmenter à deux-cents (200) les emplacements de bateaux sur ces rives.

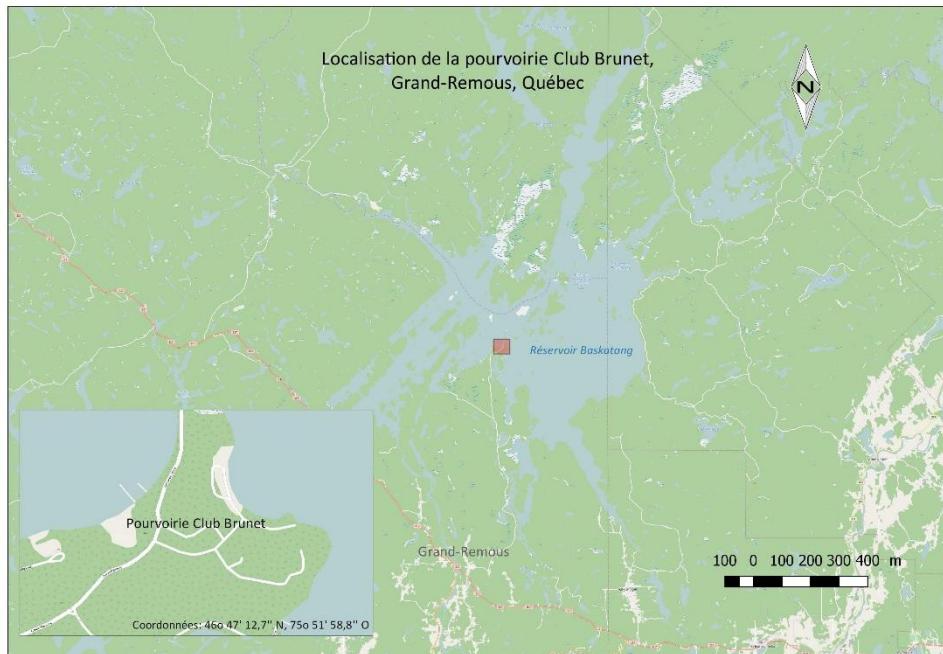


Figure 1 : Localisation de la pourvoirie Club Brunet

En 2016, une possibilité de cent-cinq (105) emplacements à quai sont répartis sur cinq (5) pontons dont quatre (4) sont ancrés dans le littoral relatif à la rive est et un (1) sur la rive ouest de la propriété. Il y a également vingt-sept (27) bouées de mouillage encrées dans le littoral de la rive ouest.

Afin d'augmenter le nombre d'emplacement d'embarcation nautique disponible sur les rives de la pourvoirie Club Brunet, le projet propose l'installation d'un ponton supplémentaire, adjacent aux quatre pontons déjà présents sur la rive est. Projet pensé pour 2018 qui permettrait d'accueillir trente-quatre (34) embarcations additionnelles sur la rive est. Aussi, le ponton sur la rive ouest n'accueillera plus d'embarcation du fait des vents forts sur cette rive. Au total, le projet vise un nombre d'emplacements à quai de cent-trente-six (136). Trente-quatre (34) emplacements seraient disposés sur le littoral, dont dix-huit (18) sur la rive est et seize (16) sur la rive ouest. Trente (30) bouées de mouillage sont déjà dans le littoral relatif à la rive ouest. Ce qui permettrait un nombre d'emplacements disponibles équivalent à deux-cents (200).

## 2. Description du milieu récepteur

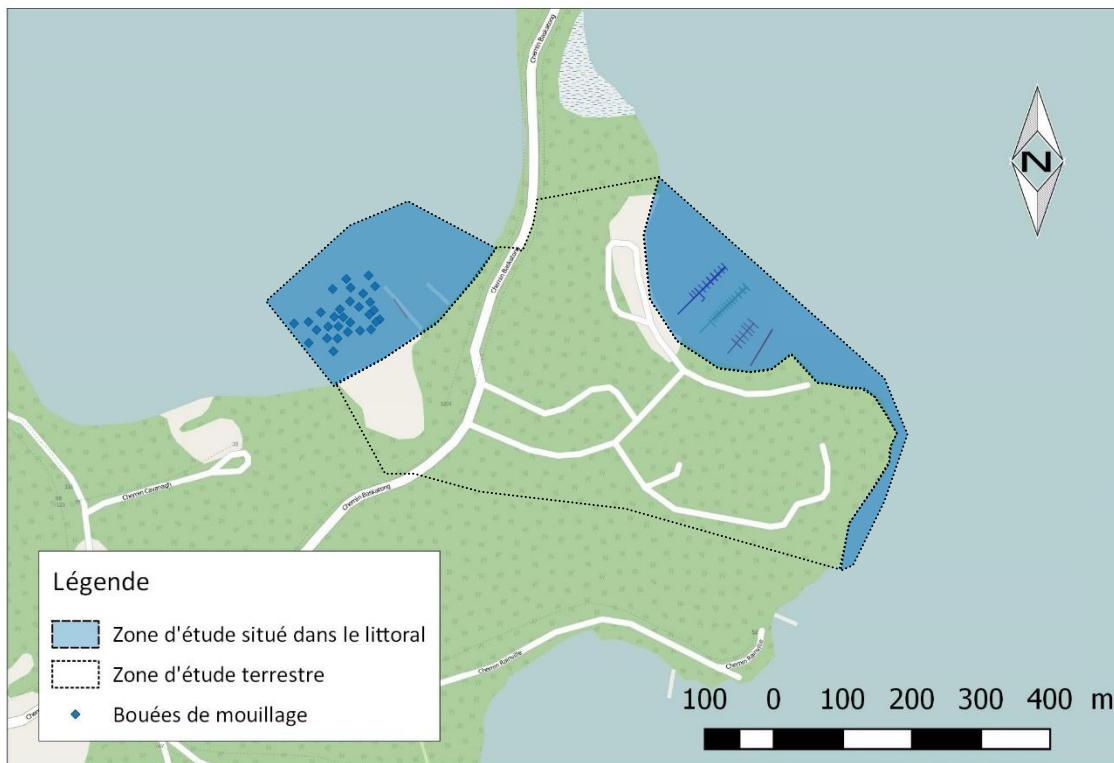


Figure 2 : Localisation de la zone d'étude relative à la propriété de la pourvoirie Club Brunet



Figures 3 et 4 : Photos aériennes de la rive ouest de la pourvoirie du Club Brunet (gauche) et de la rive est de la pourvoirie du Club Brunet (droite)

## 2.1 Milieu physique

La pourvoirie du Club Brunet se situe sur les rives du réservoir Baskatong. Ce dernier fut créé avec la construction du barrage Mercier, en 1927. Cette étendue d'eau s'étend dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides. Son territoire est de 328,93 km<sup>2</sup>, son périmètre est de 1932 km et sa profondeur atteint 96 m.

Le niveau d'eau du réservoir ainsi que le débit de la rivière Gatineau sont régulés par Hydro-Québec en tenant compte des demandes en hydroélectricité et du contrôle des inondations. Le niveau maximal d'exploitation du réservoir Baskatong est de 223,14 m tandis que son niveau minimal est de 207,60 m, avec un marnage de 15,54 m. (Degan et al., 1998 )

La région du réservoir Baskatong, incluant la zone d'étude, fait partie de la région physiographique des hautes-terres laurentiennes. Les dépôts glacio-fluviales qui proviennent du délavage des débris glaciaires par les eaux de fontes ont engendrés les dépôts de sables et de graviers stratifiés. C'est ce que l'on observe à la pourvoirie du Club Brunet. Le littoral à l'ouest de la propriété présente des pentes de l'ordre de 1 % qui se prolonge par un fond plat. Il en est de même pour une portion dominante de la rive est. Toutefois, au sud de la propriété, une section de la se transforme en petite colline. Les rives au sud de la portion ouest de la propriété est caractérisée par une pente rocheuse de 30% à 45% se transformant en talus. Malgré cette pente, le littoral se présente toujours avec un fond plat et une pente faible. Les courants ainsi que le marnage relatif au réservoir entraînent les sédiments et ne laissent pas place à la croissance végétale dans le littoral relatif aux rives est et ouest.

## 2.2 Milieu biologique

La zone d'étude est localisée dans la zone bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune.

Les rives est et ouest sont caractérisées par une végétation naturelle avec une stratification d'herbacées, d'arbustes et d'arbres de grande envergure. Sur la propriété centrale, les aménagements permettent l'accessibilité du site et il y a la présence d'infrastructures touristiques. Les chemins d'asphalte recyclé bordent les sites de camping permanents et temporaires. Les arbres matures sont en faible densité. Les végétaux présents sont de types ornementaux ; gazons et herbacées entretenus. Les sections au sud de la propriété sont moins entretenues, on y retrouve beaucoup d'espèce de lumière, soit les peupliers et les bouleaux à l'état arbustif.

Le littoral supérieur (zone exondée souvent occupée comme plage par les clients de la pourvoirie) est caractérisé par de grandes étendues de sable sur les deux rives. Le marnage et la présence d'activités humaines limitent la croissance végétale dans le sable meuble. On y retrouve en effet que quelques pousses de graminées qui ne peuvent pas s'implanter au fil de la saison estivale. De petits îlots de joncs (*Juncus* sp.) sont présents sur la rive est et absent de la rive ouest.

Sur le littoral inférieur (zone submergée) de la rive ouest et est, le sol sableux et le marnage explique l'absence de végétaux aquatiques.

Tableau 1 : Liste des végétaux indigènes observés dans la zone d'étude

**Herbacées**

Noms communs

Achillée millefeuille  
Aralie à tige nue  
Asclépiade commune  
Aster à feuilles cordées  
Aster sp.  
Bouton d'or – Renoncule acré  
Cilène enflé  
Cornouiller quatre-temps  
Dierville chèvrefeuille  
Épilobe à feuille étroite  
Fraisier des champs – Fraisier de Virginie  
Gaulthérie couchée  
Graminées sp.  
Iris versicolore  
Kalmia à feuille étroite  
Jonc sp.  
Maïenthème du Canada  
Margerite  
Mousses sp.  
Pâturin sp.  
Pissenlit officinal  
Plantain majeur  
Oxalide dressé  
Prèle sp.  
Trèfle agraire  
Trèfle rouge –trèfle des prés  
Verge d'or sp.- solidage sp.  
Vesce jargeau  
Violette septentrionale

**Arbustes ou arbres sous forme arbustive**

Amélanchier  
Aulne rugueux  
Bouleau blanc  
Bleuets  
Chèvrefeuille du Canada  
Lilas\*  
Framboisier-Ronce du mont-Ida  
Thuya occidentale  
Sapin baumier  
Saule sp.

Noms latins

*Achillea millefolium L.*  
*Aralia nudicalis L.*  
*Asclepias syriaca L.*  
*Aster cordifolius L.*  
*Aster sp.*  
*Renonculus acris L.*  
*Cylene cucubalus L.*  
*Cornus canadensis L.*  
*Diervilla lonicera Mill.*  
*Chamerion angustifolium L.(Holub)*  
*Fragaria virginiana Duschesne*  
*Gaultheria procubens L.*  
*Graminea sp.*  
*Iris versicolor L.*  
*Kalmia angustifolia L.*  
*Juncus sp.*  
*Maienthemum canadense Desf.*  
*Chrysanthemum leucanthemum L.*  
*Lycopodium sp. et Selaginella sp.*  
*Poa sp.*  
*Taraxacum officinalis Weber*  
*Platago major L.*  
*Oxalis stricta L.*  
*Equisetum sp.*  
*Trifolium agrarium L.*  
*Trifolium pratense L.*  
*Solidago sp.*  
*Vicia cracca L.*  
*Viola septentrionalis Greene*

*Amelanchier laevis Wiegand*  
*Alnus rugosa (DuRoi) Spreng*  
*Betula papyrifera Marsch*  
*Vaccinium myrtilloides Michx*  
*Lonicera canadensis Bartr.*  
*Syringa vulgaris L.\**  
*Rubus idaeus L.*  
*Thuja occidentalis L.*  
*Abies balsamea (L.) Mill*  
*Salix sp.*

---

Tableau 1 : Liste des végétaux indigènes observés dans la zone d'étude (suite)

Noms communs

**Arbres**

Érable rouge  
Épinette blanche  
Peuplier faux-tremble  
Pin blanc  
Pin Rouge

Noms latins

*Acer rubrum* L.  
*Picea glauca* (Moench) Voss.  
*Populus tremuloides* Michx.  
*Pinus strobus* L.  
*Pinus resinosa* Ait.

---

\*Le lilas (*Syringa Vulgaris* L.) n'est pas une espèce indigène, mais est implanté dans la bande riveraine.

Aucune espèce végétale envahissante n'a été observée dans le littoral, ni dans la bande riveraine.

---

Tableau 2 : Liste des oiseaux observés dans la zone d'étude

**Oiseaux**

Noms communs

Bruant à gorge blanche  
Bruant chanteur  
Canard colvert  
Colibri à gorge rubis  
Corneille d'Amérique  
Étourneau sansonnet  
Geai bleu  
Goéland bec cerclé  
Grand pic  
Merle d'Amérique  
Mésange à tête noire  
Moineau domestique  
Paruline à calotte noire  
Paruline à poitrine baie  
Plongeon huard  
Tourterelle triste

Noms latins

*Zonotrichia albicollis*  
*Melospiza melodia*  
*Anas platyrhynchos*  
*Archilochus colubris*  
*Corvus brachyrhynchos*  
*Sturnus vulgaris*  
*Cyanocitta cristata*  
*Larus delawarensis*  
*Dryocopus pileatus*  
*Turdus migratorius*  
*Poecile atricapillus*  
*Passer domesticus*  
*Wilsonia pusilla*  
*Dendroica castanea*  
*Gavia immer*  
*Zenaida macroura*

---

Tableau 3 : Liste des oiseaux cités dans la littérature (source : Degan et al., 1998,  
AFC Baskatong, 2016)

**Oiseaux**

Noms communs	Noms latins
Balbuzard-pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Bécasse d'Amérique	<i>Scolopax minor</i>
Bernache du Canada	<i>Brenta canadensis</i>
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>
Canard noir	<i>Anas rubripes</i>
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>
Grand harle	<i>Mergus merganser</i>
Grand héron	<i>Ardea herodias</i>
Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>
Martin-pêcheur d'Amérique	<i>Ceryle alcyon</i>
Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>
Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i>
Sterne Pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>

Tableau 4 : Liste des mammifères observés dans la zone d'étude

**Mammifères**

Noms communs	Noms latins
Écureuil roux	<i>Tamiasciurus hudsonicus</i>
Tamia rayé	<i>Tamias striatus</i>

Tableau 5 : Liste des mammifères cités dans la littérature et observés par le propriétaire de la pourvoirie Club Brunet

**Mammifères**

Noms communs	Noms latins
Belette à longue queue	<i>Mustela frenata</i>
Castor d'Amérique	<i>Castor canadensis</i>
Cerf de Virginie	<i>Odocoileus virginianus</i>
Écureuil roux	<i>Tamiasciurus hudsonicus</i>
Tamia rayé	<i>Tamias striatus</i>
Hermine	<i>Mustela erminea</i>
Lièvre d'Amérique	<i>Lepus americanus</i>
Loup gris	<i>Canis lupus</i>
Loutre de rivière	<i>Lutra canadensis</i>
Lynx du Canada	<i>Felis lynx</i>
Marte d'Amérique	<i>Martes americana</i>
Moufette rayée	<i>Mephitis mephitis</i>
Orignal	<i>Alces alces</i>
Ours noir	<i>Ursus americanus</i>
Pékan	<i>Martes pennanti</i>
Rat musqué	<i>Ondatrazibethicus</i>
Raton-laveur	<i>Procyon lotor</i>
Vison d'Amérique	<i>Mustela vison</i>

Tableau 6 : Liste des espèces de poissons observées dans la zone d'étude lors de l'échantillonnage ou par le propriétaire et cités dans la littérature

Poissons		Source		
Noms communs	Noms latins	Sources littéraires	Observé ou pêché sur le site à l'étude :	
			par le propriétaire	lors de l'échantillonnage
<i>Achigan à grande bouche</i>	Micropterus salmoides	AFC ; CDPNQ	non	non
<i>Achigan à petite bouche</i>	Micropterus dolomieu	AFC ; CDPNQ	non	non
<i>Barbotte brune</i>	Ameiurus nebulosus	AFC ; CDPNQ	non	non
<i>Chevalier rouge</i>	Moxostoma macrolepidotum	AFC ;	non	non
<i>Cisco de lac</i>	Coregonus artedi	AFC ; CDPNQ	non	non
<i>Crapet-soleil</i>	Leponis gibbosus	AFC ; CDPNQ	non	non
<i>Cyprinidés sp.</i>	<b>Cyprinidae sp.</b>		non	<u>oui</u>
<i>Doré jaune</i>	Sander vitreus	AFC ; CDPNQ	<u>oui</u>	non
<i>Doré noir</i>	Sander canadensis	AFC ; CDPNQ	non	non
<i>Éperlan Arc-en-ciel</i>	Osmerus mordax	AFC ; CDPNQ	non	non
<i>Esturgeon jaune</i>	Acipenser fulvenscens	AFC ; CDPNQ	non	non
<i>Grand brochet</i>	Esox lucius	AFC ; CDPNQ	<u>oui</u>	non
<i>Grand corégone</i>	Coregonus clupeaformis	AFC ; CDPNQ	non	non
<i>Lotte</i>	Lotta lotta	AFC ; CDPNQ	non	non
<i>Meunier noir</i>	Castotomus commersonii	AFC ; CDPNQ	non	non
<i>Meunier rouge</i>	Castotomus castotomus	AFC ; CDPNQ	non	non
<i>Ouitouche</i>	Semotilus corporalis	AFC ; CDPNQ	non	non
<i>Perchaude</i>	Perca flavescens	AFC ; CDPNQ	<u>oui</u>	<u>oui</u>
<i>Touladie</i>	Salvelinus namaycush	AFC	non	non

Légende : AFC = Aire faunique du réservoir Baskatong, CDPNQ = Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, sources consultées en avril 2016.

Nous avons consulté le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le centre de contrôle environnemental du Québec, la

direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Outaouais et le Centre de données sur le patrimoine du Québec qui annonçaient l'absence d'occurrence d'espèces animales ou végétales vulnérables ou menacées sur la zone à l'étude (voir annexe C). Ces informations ont été confirmée par l'étude terrain du 30 mai et du 27 juillet 2016.

## 2.3 Milieu humain

La municipalité de Grand-Rémois compte 1135 habitants (Statistique Canada, 2011). Le taux d'activité de la municipalité de Grand-Rémois est de 59,5%. (Statistique Canada, 2011) et le taux de chômage est de 22,7%. (Emploie-Québec Outaouais, 2016). Le secteur de l'hébergement et de la restauration est celui qui génère le plus d'emploi dans la municipalité (22%) et 6% des emplois se retrouvent au niveau de l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (Statistique Canada, 2011).

La communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg est située tout près de la municipalité de Maniwaki, soit à environs cinquante (50) km à vol d'oiseau de la zone d'étude de la pourvoirie Club Brunet. Elle est constituée de trois-mille-deux-cent-quarante-et-un (3 241) habitants, et s'étend sur dix-huit-mille-quatre-cent-trente-sept (18 437) hectares de territoire. (Affaires autochtones et du nord du Canada, 2017) La communauté du Lac-Rapide se situe à environs 80 km à vol d'oiseau de la zone d'étude. Il s'agit d'une communauté dont les activités sont de moins grande envergure que celle décrite ci-dessus.

## 2.4 Le réservoir Baskatong, l'Association des pourvoyeurs du réservoir Baskatong et l'aire faunique communautaire du réservoir Baskatong

La pourvoirie Club Brunet fait partie de l'association des pourvoyeurs du réservoir Baskatong qui compte vingt-cinq (25) pourvoiries en activité autour du réservoir.

Également l'aire faunique communautaire du Réservoir Baskatong (AFC) créée en 1998, couvre la totalité du réservoir Baskatong à sa côte maximale d'exploitation ainsi que cinq (5) lacs qui y sont rattachés : Piscatosine, Cockanagog, de la Caméra, Du Chêne et Georges. Les rivières et les ruisseaux navigables à partir du réservoir et non inclus dans un territoire faunique structuré font également parti de l'AFC. L'objectif de l'organisme est de gérer les ressources halieutiques de son territoire dans une optique de développement durable. La Pêche Sportive du réservoir Baskatong Inc. est la corporation sans but lucratif qu'administre l'AFC. Cette organisation prend en charge la gestion de la pêche sportive sur le territoire de l'AFC afin de financer la restauration des potentiels halieutiques et de contribuer à la conservation et à la protection des poissons exploités sur son territoire. Une attention particulière est portée sur l'exploitation de la population de doré jaune et de la sauvegarde de l'espèce. (AFC Baskatong, 2016)

### 2.4.1 Affectation du territoire

La municipalité de Grand-Rémois définit la zone d'étude dans la zone V206 du règlement de zonage municipal, c'est-à-dire zone de villégiature et commerciale.

Le plan d'affection du territoire public, diffusé en 2012 par le MRNF, classe le secteur du réservoir Baskatong (zone 07-09) à une vocation à usage multiple et modulée. Définie l'intention gouvernementale comme étant d' « utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréative, tout en considérant l'utilisation du réservoir

à des fins de production énergétique » et donne comme vocation spécifique d' « adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à considérer tant l'exploitation énergétique du réservoir que les conditions essentielles au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la pêche ; d'adapter la gestion des activités de type industriel en fonction de la protection des encadrements visuels des principaux sites récréatifs. »

### 3. Description du projet et des variantes de réalisation

#### 3.1 Description du projet

Le projet propose la construction d'un cinquième ponton, projet pensé pour 2018, permettant d'accueillir trente-quatre (34) embarcations sur la rive est. Aussi, le ponton situé sur la rive ouest ne sera plus utiliser pour des amarrer des embarcations. Ce qui amènerait un total de cent-trente-six (136) le nombre d'emplacements à quai. Les 30 bouées de mouillage disposées dans le littoral de la rive ouest seront conservées. L'ajout de trente-quatre (34) emplacements disposés sur le littoral, dont dix-huit (18) sur la rive est et seize (16) sur la rive ouest permettrait d'augmenter le nombre total d'emplacements disponibles de la pourvoirie à deux-cents (200).

La disponibilité de trente-quatre (34) emplacements sur le littoral affecteront 30 à 150 m<sup>2</sup> de littoral selon le type d'embarcation accostés (type moto marine ou chaloupe de petite à moyenne envergure) périodiquement durant la saison estivale.

Le ponton voulant être installé, sera formé de dix (10) caissons flottants centraux bâtis d'acier et de thuya occidental, semblables aux pontons actuellement en place dans la pourvoirie. Les dimensions d'un caisson est de 2,16 m de large et 9,14 m de long et la longueur totale du ponton sera de 91,40 m. À chaque caisson central seront attachés deux (2) à quatre (4) caissons latéraux perpendiculaires de 0,61 m de haut, de 1,25 m de large et de 7,53 m de long. (vingt-cinq (25) caissons latéraux au total). La flottaison de la structure sera assurée par des caissons flottants. Une passerelle en thuya occidental de 20 m de long et 1,22 m de large permettra l'accès au ponton depuis la rive, mais ne sera pas muni de caisson de flottaison.

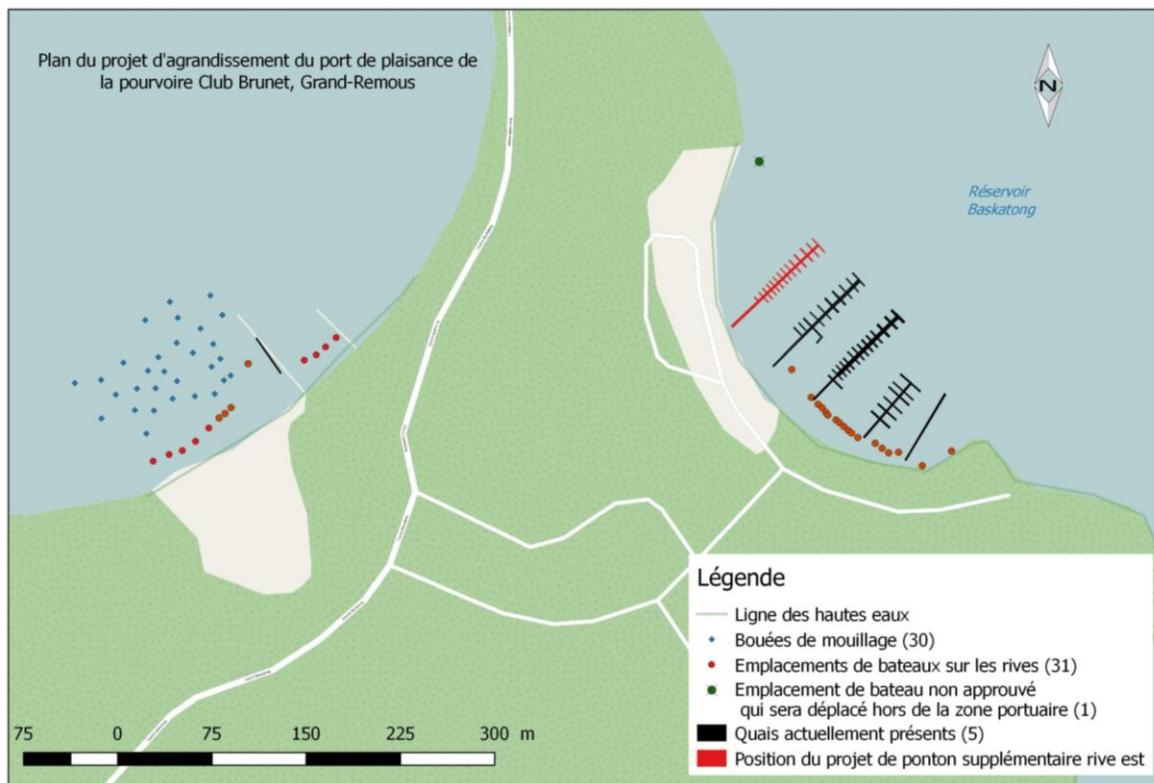


Figure 5 : Plan du projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie du Club Brunet

### 3.1.1 Ponton ancré avec des blocs de bétons

L'ancre au moyen de blocs de béton nécessitera huit (8) blocs de béton de  $0,44 \text{ m}^3$ . Ceux-ci empièteraient sur  $5,1 \text{ m}^2$  dans l'habitat du poisson et sur  $0,73 \text{ m}^2$  dans la bande riveraine.

### 3.1.2 Ponton ancré avec des pieux

Le ponton sera formé par les mêmes structures quelle que soit son ancrage. Ancrer une telle structure avec des pieux nécessitera quatre-vingt (80) pieux de  $0,09 \text{ m}$  de diamètre et  $3,05 \text{ m}$  de longueur et ceux-ci empièteraient sur  $0,51 \text{ m}^2$  de littoral associé à l'habitat du poisson et du réservoir Baskatong.

## 3.2 Calendrier de réalisation

Le dépôt des blocs de bétons ou l'installation des pieux et des caissons centraux seront fait lorsque le niveau de l'eau est bas, la baie de la rive est exondé et que le sol et le littoral est gelé. C'est-à-dire tard à l'automne 2018. Les sections centrales seront également amenées et arrimées aux blocs/pieux à cette période. Les sections perpendiculaires seront quant à elles installées au mois de mai, avant l'ouverture de la pourvoirie. Ces dernières ne nécessiteront pas

de machinerie, elles seront déposée à l'eau via la mise à l'eau du site et transportée avec une embarcation motorisée à leur emplacement respectif.

#### 4. Principaux impacts et mesures d'atténuation prévues

##### 4.1 Phase de construction

Durant la phase d'installation du ponton, les sources d'impacts appréhendées sont liées à l'installation des blocs de béton ou de pieux et de caissons centraux préfabriqués. Ces activités perturbent le milieu naturel.

###### 4.1.1 Milieu physique

###### 4.1.1.1 Option bloc de béton

Le dépôt de blocs de béton sur le littoral du réservoir afin d'ancre le ponton flottant supplémentaire aura un impact sur le littoral et la bande riveraine de la rive est. La superficie du littoral perturbé par les blocs de béton sera de 5,1 m<sup>2</sup>. Cette opération se fera à niveau d'eau très bas et durant la saison hivernale. Le littoral sera exondé et gelé. Donc, les blocs ne mettront pas en suspension de sédiment. Une machinerie fonctionnant à l'huile végétale sera utilisée, et la machinerie ne sera pas en contact avec de l'eau. Il n'y aura pas de compaction du sol, du fait du sol gelé.

Les blocs déposés à proximité de la ligne des hautes-eaux couvriront une surface de 0,73 m<sup>2</sup>. Les voies d'accès à la rive sont déjà présentes sur le site et seront utilisées par la machinerie pour les travaux en zone riveraine et littorale.

###### 4.1.1.2 Option pieux

L'installation des pieux se fera à niveau d'eau très bas et durant la saison automnale. Le littoral sera exondé et gelé. Le déplacement de la machinerie se fera par des accès déjà présents sur le site. L'installation des pieux sera exécutée par une compagnie spécialisée dans la pose de pieux, en utilisant leurs structures et machineries.

###### 4.1.1.3 Matériaux de construction

Les caissons seront bâtis de structures d'acier et de thuya occidental, non traité. Ainsi les structures installées dans le littoral n'aura pas d'influence sur la qualité de l'eau.

###### 4.1.2 Milieu biologique

Le fond de la baie à l'endroit où les travaux sont projetés est caractérisé par un fond plat formé de sable et de limons, dépourvu de végétation et aucun habitat faunique particulier n'y a été observé. Le marnage du réservoir n'est pas favorable à l'habitat du poisson et à l'implantation d'herbiers aquatiques. À niveau d'eau bas, le littoral est exondé et les pontons reposent à même le fond sablonneux. Les plantes aquatiques ne peuvent survivre lors de telles périodes hors de l'eau. La faune aquatique utilise ainsi les baies des rives est et ouest comme habitat temporaire.

Ainsi les travaux de quelques heures tard en automne, se feront en période où le niveau d'eau est au plus bas, et ne perturberont pas d'habitat faunique ou végétal.

La présence d'un ponton supplémentaire diminuera la pénétration de la lumière dans l'eau sous la structure, toutefois, nous considérons que cet impact est non significatif pour l'habitat du poisson.

Les pontons flottants n'auront pas d'incidence sur la circulation de l'eau.

#### 4.1.2.1 La bande riveraine

La bande riveraine sera optimisée pour maximiser ses effets bénéfiques et réduire l'apparence finale des installations.

#### 4.1.3 Milieu humain

Les travaux se feront hors saison touristique, donc n'aura pas d'impact négatif sur le tourisme.

Toutefois, l'ensemble des travaux s'effectueront avec l'aide d'entreprises locales, ce qui permettra aux entrepreneurs d'augmenter leurs activités.

### 4.2 Exploitation du port de plaisance de la pourvoirie Club Brunet

Le nombre d'embarcation autorisée sur le site de la pourvoirie Club Brunet doublera. Les conséquences environnementales relatives à cette augmentation d'achalandage seront atténuées via la promotion de brochures informatives, de plan de mesures d'urgences et la restauration de bandes riveraines.

#### 4.2.1 Milieu physique

##### 4.2.1.1 Risque de pollution aux hydrocarbures

L'augmentation de la capacité d'accueil du port de plaisance de la pourvoirie engendre un risque de pollution aux hydrocarbures. Dans cette optique, il est très important de mettre en évidence et en pratique le règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Ch.Q-2, r.36) de la loi sur la qualité de l'environnement.

Aussi, avec la présence d'un service de pompe à essence sur le quai A, le risque de déversement, lors des processus d'avitaillement est présent. Avec une croissance de l'achalandage au port, le risque de déversement accidentel de carburant lors de l'avitaillement augmente.

Ainsi, en vue de prévenir les déversements accidentels d'hydrocarbures, la connaissance et le respect de la réglementation en vigueur, soit la Loi sur les ports de pêche et de plaisance (L.R., 1985, ch. F-24) et son Règlement sur les ports de pêche et de plaisance (DORS/78-767), seront appliqués.

De plus un plan de mesures d'urgence à la pourvoirie sera diffusé parmi les employés de la pourvoirie et les utilisateurs du site afin de réduire les risques d'accidents. La présence d'un règlement à l'interne à la pourvoirie avec des consignes claires pour les plaisanciers, ainsi que la

sensibilisation du personnel et des visiteurs au respect de l'environnement vont permettre de réduire les risques d'impacts sur celui-ci.

#### 4.2.1.2 Érosion des berges

La présence d'un port accentue les aller et venues dans une aire restreinte d'un plan d'eau, ce qui accroît la fréquence et la durée des vagues.

On observe effectivement des zones d'érosion dans la bande riveraine est et ouest de la pourvoirie. Le type de sol est très susceptible à l'érosion à haut niveau d'eau et la régulation du niveau de l'eau du réservoir se voient comme des contraintes importantes pour la végétation riveraine et aquatique.

Afin de réduire l'impact des vagues, la pourvoirie installera des panneaux invitant les navigateurs à limiter leurs vagues et leur vitesse dans les baies relatives au port.

De plus, des mesures pour contrer les foyers d'érosion dans la bande riveraine seront initiées. La revégétalisation des sites montrant une faible couverture végétale sera entreprise et un plan d'action pour stopper l'érosion plus importante au nord de la rive est sera entrepris. C'est travaux seront planifiés par un biologiste spécialisé en restauration des rives et les espèces utilisés seront indigènes et adaptées au site.

#### 4.2.2 Milieu biologique

##### 4.2.2.1 Empiètement sur la zone littorale

La présence d'embarcations accostée sur le littoral engendre une perte d'habitat de l'ordre de 30 à 150 m<sup>2</sup>. Le va et vient des bateaux perturbe la faune et la flore aquatique. Toutefois, l'habitat que représente le littoral des rives est et ouest de la pourvoirie Club Brunet n'est pas favorable à la présence d'herbier aquatique et est utilisé comme habitat temporaire pour la faune ichthyenne.

L'habitat du poisson sera détérioré par le dépôt de blocs de béton sur le littoral du réservoir. La superficie du littoral perturbé, soit par des blocs de béton sera de 5,1 m<sup>2</sup>, soit par des pieux 0,51 m<sup>2</sup>. Les blocs déposés à proximité de la ligne des hautes-eaux couvriront une surface de 0,73 m<sup>2</sup>. L'empietement associé au dépôt de blocs de béton et des pieux est de très petite envergure face à l'habitat que représente le réservoir Baskatong et sa rive.

##### 4.2.2.2 Pérennité des ressources halieutiques

L'agrandissement de la capacité du port accroîtra le nombre de pêcheurs et par la même occasion, la pression de la pêche locale pourrait conduire à un prélèvement excessif sur la ressource halieutique.

Cet impact est réduit par la présence de l'Aire Faunique Communautaire du réservoir Baskatong en place justement pour veiller à la conservation et à la protection de la ressource en faisant de la surveillance, de la protection et de l'aménagement d'habitat de poisson.

#### 4.2.2.3 Introduction d'espèces non-indigènes

Les embarcations peuvent visiter plusieurs plans d'eau durant la saison estivale. Leur arrivée sur le Baskatong peut induire le transport d'espèces végétales et/ou fauniques. Celles-ci se retrouvent sur les pales, sur le gouvernail, dans les viviers, ou dans le moteur. Ces espèces sont alors non indigènes pour le milieu récepteur propre au port. L'augmentation de la fréquentation de la pourvoirie par des embarcations nautiques motorisées est susceptible de générer davantage l'introduction potentielle d'espèces non indigènes.

Toutefois dans la région de la Vallée-de-la-Gatineau des sites de lavages de bateaux, ainsi que le service d'étiquetage des bateaux nettoyés sont offerts, dont un entre autre à la municipalité de Grand-Rémois. Inciter les gens à laver leur bateau aux sites de lavages avant leur mise à l'eau sur le réservoir ainsi que de conscientiser les plaisanciers sur les risques associés aux espèces envahissantes réduisent les risques d'introduction. Cet impact est jugé faible.

#### 4.2.3 Milieu humain

##### 4.2.3.1 Activités économiques locales

L'agrandissement du port de plaisance aura pour effet d'accroître le nombre d'usagers et de personnes présentes sur le site de la pourvoirie et ses alentours. La pourvoirie bénéficiera de l'augmentation du volume de sa clientèle. La villégiature et les activités récréatives liées à l'exploitation des ressources fauniques sont des secteurs en développement dans la zone à l'étude.

L'agrandissement du port aura pour conséquence directe des retombées économiques locales positives sur la pourvoirie ainsi que pour sa région. L'impact est jugé fort et positif.

##### 4.2.3.2 Offre récréo-touristique

L'agrandissement du port accroît l'offre récréo-touristique associée aux activités nautiques du réservoir Baskatong. Les emplacements additionnels s'inscrivent totalement dans les orientations gouvernementales de la région de l'Outaouais visant à promouvoir les activités récréatives. L'impact est jugé fort et positif.

##### 4.2.3.3 Mise en valeur et accessibilité des écosystèmes exceptionnels québécois

Plus de bateaux et plus de touristes auront accès au réservoir Baskatong. La pourvoirie offre des spectacles fabuleux sur la nature et sert d'accès au réservoir. Plusieurs familles y passent un temps d'une rare valeur durant la saison estivale. L'ambiance chaleureuse permet à la communauté de créer des liens d'attachement et des souvenirs valorisant la proximité de la nature, l'environnement et les écosystèmes exceptionnels de notre province. L'impact est jugé fort.

Le Baskatong est réputé pour offrir un accès unique à la nature pure. La croissance de la pourvoirie s'associe également avec une diminution du calme et avec l'éloignement de la vie sauvage, effarouchée par les activités humaines. La conscientisation des gens pour le respect

des sites naturels est très importante pour réduire l'impact visible de la présence d'une plus grande concentration de touristes.

## 5. Conclusion

Ce document constitue le résumé de l'étude d'impact et des réponses aux questions relative au projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Club Brunet. On y met en valeur les bénéfices socio-économiques du projet d'agrandissement de la pourvoirie Club Brunet pour la communauté. Également, le projet vise la minimisation des impacts négatifs physiques et environnementaux qu'engendrera le projet. Les mesures d'atténuation et de compensation, comme la protection des rives érodées, l'information de la clientèle utilisatrice, la mise en place de réglementations internes, etc. permettront de réduire les impacts du projet. Enfin, en mettant en relations le projet d'agrandissement de la pourvoirie Club Brunet et les différents aspects du réservoir Baskatong, de la municipalité de Grand-Remous, de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et de la région de l'Outaouais, ce dernier cadre avec les objectifs destinés à ce territoire.

## 6. Références

Affaires Autochtones et du nord du Canada, <Les nations>, < [https://www.aadnc-aandc.gc.ca/Mobile/Nations/profile\\_kitiganzibi-fra.html](https://www.aadnc-aandc.gc.ca/Mobile/Nations/profile_kitiganzibi-fra.html) >, consulté en août 2017.

Del Degan, Massé et associés Inc., 1998, «Plan directeur de mise en valeur du réservoir Baskatong » Pour la table interrégionale de concertation du Baskatong.

MRNF, « Plan d'affectation du territoire public de l'Outaouais », <<http://mern.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-affectation.jsp>>, consulté en juin 2016.

Statistiques Canada, <Profil de l'enquête nationale des ménages de 2011, Grand-Rémous>, <<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011>>, consulté en juin 2016.